



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 38

Mis en ligne le :

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUILIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - Mme JONNIAUX - M. GACHET - M. WAHARTE

Pouvoirs : Mme LEHNERT à M. RENAUDIN

Absents : M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN PROJET SCOLAIRE
MUSIQUE/DANSE ENTRE LE CONSERVATOIRE, LE COLLEGE CAMILLE CLAUDEL ET LE 6MIC**

N° Acte : 8.9

Délibération n°23-203

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conservatoire de Musique et de Danse développe chaque année des partenariats avec des opérateurs culturels du territoire afin de sensibiliser les différents publics du Conservatoire, notamment le public scolaire dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle.

Considérant que le Conservatoire de Musique et de Danse, le collège Camille CLAUDEL et la SMAC "le 6MIC" s'associent pour proposer un projet à des élèves de 3eme du collège autour de la musique et de la danse sur le début de l'année 2024. Ainsi les élèves s'initieront pendant 12 semaines à la composition musicale assistée par ordinateur avec un artiste compositeur de musique électro proposé par le 6MIC et à la création d'une chorégraphie de danse Hip-Hop avec une professeure de danse du Conservatoire.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant qu'une restitution des élèves sera organisée au Conservatoire mi-avril 2024 afin qu'ils puissent présenter leur travail artistique. Une visite du 6MIC est également prévue à la fin du projet pour leur permettre de découvrir ce lieu de diffusions artistiques et les métiers qui s'y rattachent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

APPROUVE la convention de partenariat entre le Conservatoire de Musique et de Danse, le collège Camille CLAUDEL et le 6MIC pour la conduite d'un projet musique et danse en 2024

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de projet en annexe, ses avenants et tous les actes techniques associés.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 15/12/2023

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



**CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE
Projet Musique et Danse 2024**

CONSERVATOIRE VITROLLES / COLLEGE CAMILLE CLAUDEL / 6MIC

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de Vitrolles,

Représentée par Monsieur Loïc GACHON Maire,

N° de SIRET : 211 301 171 000 16

Code APE : 8411Z

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE – BP 30102 – 13743 VITROLLES CEDEX

Tél : 04.42.77.91.15

Et

Le Collège Camille CLAUDEL

49 Av. du 8 Mai 1945

13127 VITROLLES

Tél : 04 42 79 18 00

Représenté par Mme Schmid, principale du collège.

Ministère de l'Éducation Nationale

Et

SCIC IRIS "6MIC"

160 RUE PASCAL DUVERGER,

13090 AIX-EN-PROVENCE

Tél : 04.65.26.07.30

Représenté par Monsieur Stéphane DELHAYE, Directeur de l'établissement.

Il est exposé ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET :

Afin de renforcer et de diversifier les projets d'Éducation Artistique et Culturelle proposés aux élèves de Vitrolles, un partenariat est organisé entre le 6MIC, le collège Claudel et le Conservatoire de Vitrolles dans le cadre d'un projet scolaire musique et danse.

Les élèves concernés par le projet : La classe de 3eme A "Artistes Engagés" du collège Camille CLAUDEL accompagnée par leur professeur de musique et leur professeur d'EPS.

L'objectif est de permettre aux élèves découvrir la composition de musique électro avec un artiste auteur compositeur (FOLCO) proposé par le 6MIC ainsi que la pratique de danse Hip-Hop avec une professeure de danse du Conservatoire.

ARTICLE 2 – ORGANISATION :

Les interventions se dérouleront tous les vendredis après-midi de 14h à 16h au Conservatoire de Musique et de Danse pendant 12 séances. Les élèves viendront au conservatoire tous les vendredis entre le 12 janvier 2024 au 12 avril 2024 accompagnés par leurs professeurs du collège.

La classe sera scindée en 2 groupes qui travailleront en alternance la musique et la danse (une heure de musique et une heure de danse sur chaque séance) pour créer une composition musicale électro avec l'artiste FOLCO et une chorégraphie Hip-Hop à l'issue des 12 séances.

Une restitution finale aura lieu le jeudi 18 avril au Conservatoire de Musique et de Danse pour permettre aux élèves de présenter leur travail à leurs proches.

Les élèves découvriront également l'équipement du 6Mic lors d'une visite sur place organisée à la fin du projet.

ARTICLE 3 : PARTICIPATIONS

Le Conservatoire met à disposition des élèves et des intervenants les salles nécessaires pour le bon déroulement du projet ainsi que les outils informatiques adaptés (Ableton Live).

La prise en charge financière des cachets de l'artiste FOLCO pour les 12 interventions soit 1 600 euros HT (1800€ TTC) sera répartie à part égale entre les 3 partenaires du projet.
Les interventions du professeur de danse sont prises en charge par le Conservatoire.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITES :

L'installation du matériel et l'accueil des élèves doit se faire dans le cadre de la réglementation et des règles de sécurité applicables au sein du Conservatoire.

Pendant le temps scolaire, les élèves qui se rendent au conservatoire sont sous la responsabilité de leur établissement scolaire. Les élèves restent sous la responsabilité de leur enseignant accompagnateur pendant le temps de présence au sein du Conservatoire. Les élèves doivent respecter le règlement intérieur du Conservatoire.

ARTICLE 5 – ANNULATION DE LA CONVENTION :

La présente convention se trouve suspendue ou annulée de plein droit dans le cas d'un non-respect des termes de ladite convention.

ARTICLE 6 - ENTREE EN VIGUEUR ET MODIFICATION

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature et pour la durée du projet. Elle peut être modifiée, complétée ou précisée par des avenants.

Fait à Vitrolles, le _____ en deux exemplaires

Pour le Collège Camille CLAUDEL	Pour le 6Mic	Pour la Ville de Vitrolles
Mme Schmid, principale du collège	Stéphane DELHAYE, Directeur de l'établissement.	Loïc Gachon, maire